



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°78/2026

portant réglementation de la circulation et du stationnement

Le Maire de la Commune de BENFELD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5,

VU le Code de la Route et notamment l'article R.411-8,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la loi 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 Janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande de la société Lucien SPEYSER Za le Ried 67150 GERSTHEIM agissant pour le compte du SDEA, en du 19 juin 2026,

CONSIDERANT que les travaux de création d'un branchement assainissement et eau potable au 16 rue de Kertzfeld à 67230 BENFELD, nécessitent une réglementation du stationnement et de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1er – En raison de la création d'un branchement assainissement et eau potable au 16 rue de Kertzfeld à 67230 BENFELD, pour des raisons de sécurité, le stationnement et la circulation seront réglementés durant 4 jours dans la période comprise entre le 15 juillet 2026 et le 31 juillet 2026 (suivant l'avancement du chantier) :

- Le stationnement sera interdit au droit du chantier
- La vitesse sera limitée à 30km/heure aux abords du chantier
- La circulation sera réglée par alternat avec feux tricolores

ARTICLE 2 - La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée, sous contrôle des services techniques de la Ville de Benfeld, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 - Les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 4 - Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Benfeld,
- Madame le Maire de Kertzfeld
- Société Lucien SPEYSER

pour information ou exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à Benfeld, le 26 juin 2026

Le Maire,

Jacky WOLFARTH

